

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2021

---

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 131

présenté par

M. Barrot, rapporteur et Mme Verdier-Jouclas, rapporteure

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , et au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2022, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, compte tenu de la date d'examen du projet de loi en séance.